

République Française
MAIRIE DE BALBIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 29 NOVEMBRE 2022 à 20h00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200115-20221129-DM78-2022-11-29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/11/2022

Date de la convocation : 22/11/2022

Date d'affichage : 22/11/2022

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
23	22	22

L'an deux mille vingt deux, le onze octobre, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Balbigny se sont réunis en mairie de Balbigny sous la présidence de Mme DUFOUR Françoise, Première adjointe au maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 22/11/2022.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Mme DUFOUR Françoise – M BOULOGNE Jérôme - Mme VERPY Evelyne - M VOLLE Jean Marc - Mme TRIOMPHE Christine – M PADET René - Mme CARTON Marie Claude – Mme CHABANNE Christelle - Mme DURON Josette - M PONCET Marc - Mme PEILLON Jacqueline - Mme FERRE Odile - M LAMURE Christophe – M YENIL Etienne - M CHOMAT Pascal –M DUCROUX Loïc – Mme PALMIER Catherine - Mme DURON Sabrina - Mme COLOMB Florence - M CELEN Devris - M NAULIN Jean Yves -

Pouvoirs déposés : Mme PERRIN Cécile donne pouvoir à Mme VERPY Evelyne

SECRETAIRE DE SEANCE : M PONCET Marc

Objet : Subvention exceptionnelle MJC

Madame VERPY expose :

Par délibération du 22 mars 2022, le conseil municipal a accordé une subvention de fonctionnement à la MJC de Balbigny. Il a été précisé, dans la délibération, que la ville s'accordait une possibilité de verser une subvention exceptionnelle aux associations qui justifieraient d'un besoin important.

La MJC de Balbigny informe manqué cruellement de bénévoles pour permettre un fonctionnement normal. Pour maintenir un bon niveau d'activités proposées, le choix a été fait de créer un poste de direction.

Il a été proposé de mutualiser ce poste avec la MJC de Bussières. Depuis juin dernier, la MJC de BALBIGNY bénéficie donc d'un demi-poste de direction pour aider à la gestion des ressources humaines et les finances de l'association.

Parallèlement suite à la crise pandémique, la MJC n'a pas encore retrouvée assez de participants pour équilibrer son budget en tenant compte de cette nouvelle organisation.

La MJC demande une aide financière de 5 000 €.

Par ailleurs, fin 2019 la commission culture a accepté de financer la moitié d'un spectacle proposé par la MJC. Ce spectacle a pu être présenté début 2022, pour un montant 1 500 €.

Il est demandé au conseil municipal d'accorder une subvention de 5 750 € à la MJC de BALBIGNY.

Mme VERPY informe que MME PERRIN, pour laquelle elle a un pouvoir, ne prendra pas part au vote compte tenu de son implication au conseil d'administration de la MJC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des 22 membres votants avec 2 abstentions décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 5 750 € à la MJC de BALBIGNY.

Le Maire,
Gilles DUPIN,

Fait et délibéré à Balbigny,
Copie certifiée conforme
A Balbigny, le 29/11/2022

